

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n°2026.09.153.B

**Fourniture de pneumatiques, de chambres à air, accessoires et services divers
afférents - 2 lots**

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michaël LAVILLE à Michel BUISSON, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Excusé(s): Thierry BOUILLEAU, Maud FOURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.153.B**

Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU

FOURNITURE DE PNEUMATIQUES, DE CHAMBRES A AIR, ACCESSOIRES ET SERVICES DIVERS AFFERENTS - 2 LOTS

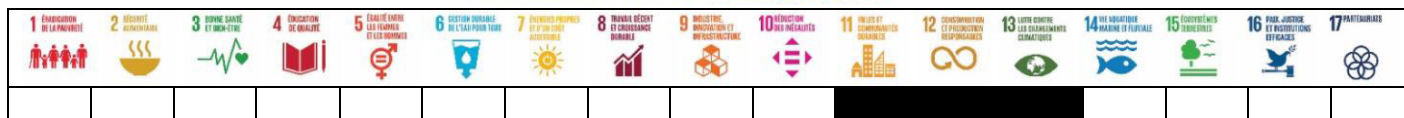
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20399 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables.
ODD 12 : Consommation et production responsables.
ODD 13 : Lutte contre le changement climatique.

L'accord-cadre relatif à la fourniture de pneumatiques, de chambres à air, accessoires et services divers afférents est arrivé à son terme. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

La forme des contrats est l'accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono-attributaire) s'exécutant par émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, avec un engagement sur un montant maximum en application des articles R2162-1 à R2162-4 -2°et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est décomposé en lots avec les montants maximum suivants :

- Lot n° 1 : Pneumatiques, accessoires et services divers afférents pour les véhicules de type utilitaire, légers et petits matériels : 120 000 € HT pour la durée totale d'exécution ;
- Lot n° 2 : Pneumatiques, accessoires et services divers afférents pour les véhicules de type poids lourds et engins : 800 000 € HT pour la durée totale d'exécution.

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Calixte ROCHETEAU, en qualité de conseiller délégué, membre du bureau, en charge de l'achat responsable et durable, à signer les marchés à intervenir relatifs à la fourniture de pneumatiques, chambres à air, accessoires et services divers afférents – 2 lots.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_153B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/20263